

Arrêté n°SAGJ-21-061**Portant délégation de signature à
Florence DEGORGUE, François
VIGNALE, Pierre-Henry JANIN, Pauline
COISY, et Sonia GEUDON****DELEGATION DE SIGNATURE**

- VU** *le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;*
- VU** *le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;*
- VU** *le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;*
- VU** *les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;*
- VU** *l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;*
- VU** *la nomination de Florence Degorgue par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant que Directrice du Service Commun de la Documentation (SCD) en date du 1^{er} janvier 2016 ;*
- VU** *la nomination de François Vignale par le Président de l'Université en tant que Directeur Adjoint du SCD en date du 2 juin 2016 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS**ARRETE****Article 1 – Champ de la délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Madame Florence DEGORGUE, Conservatrice en Chef des Bibliothèques, Directrice du Service Commun de la Documentation (SCD), et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur François VIGNALE, Conservateur en Chef des Bibliothèques, Directeur Adjoint du SCD, Responsable du Pôle « Services aux Chercheurs », à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant le SCD pour les sites du Mans et de Laval, les actes énumérés ci-dessous :

Personnels BIATSS

- Ordres de mission sur le territoire français métropolitain des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés au SCD ;
- Ordres de mission sur le territoire français (hors métropole) et le territoire étranger à la condition qu'ait été signée au préalable la demande d'autorisation d'absence à l'étranger par le service des Relations Internationales des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés SCD ;
- Autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les besoins du service concernant les agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés au SCD.

Conventions

- Conventions de cession de droits d'auteurs dans le cadre des publications de la revue PUBLIJE ;
- Conventions de mise à disposition de locaux et de matériels du SCD conformément aux tarifs votés par le conseil d'Administration de l'Université.

Arrêté n°SAGJ-21-061**Portant délégation de signature à
Florence DEGORGUE, François
VIGNALE, Pierre-Henry JANIN, Pauline
COISY, et Sonia GEUDON*****Exécution des opérations budgétaires***

- Pour les recettes : signature des actes relatifs à la constatation des recettes propres au SCD ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits qui se traduisent par l'émission d'une facture de recette ;
- Ordres de mission, états liquidatifs des frais de déplacement, ainsi que tous les documents afférents aux déplacements professionnels des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés au SCD sur l'ensemble du territoire français;
- Engagements juridiques, à savoir la signature des bons de commande pour les achats de fournitures et services :
 - o Inférieurs au seuil de passation des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables¹ ;
 - o et dans la limite du budget alloué au SCD concernant le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 908, et portant sur les Centres Financiers listés en Annexe 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence DEGORGUE et de Monsieur François VIGNALE, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Henry JANIN, responsable du pôle « Ressources documentaires », à l'effet de signer au nom du Président de l'Université tout document concernant le pôle « Ressources documentaires », pour les sites du Mans et de Laval.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence DEGORGUE et de Monsieur François VIGNALE, délégation est donnée à Madame Pauline COISY, responsable du pôle des « Services aux publics » à l'effet de signer au nom du Président de l'Université tout document concernant le pôle « Services aux publics » pour les sites du Mans et de Laval.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence DEGORGUE et de Monsieur François VIGNALE, délégation est donnée à Madame Sonia GEUDON, adjointe au pôle « Services aux chercheurs » à l'effet de signer au nom du Président de l'Université tout document concernant le pôle « Services aux chercheurs » pour les sites du Mans et de Laval.

Article 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou de celui du délégataire.

¹ Ce seuil est fixé au 1^{er} janvier 2020 à 40000€. Il est révisé tous les 2 ans. L'information est diffusée sur l'intranet du service achats et commande publique, onglet « effectuer un achat ponctuel ou particulier », « procédure d'achats ».

Arrêté n°SAGJ-21-061

**Portant délégation de signature à
Florence DEGORGUE, François
VIGNALE, Pierre-Henry JANIN, Pauline
COISY, et Sonia GEUDON**

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec spécimen de signature des délégataires)

**Le Président
Le Mans Université**

Pascal LEROUX

Pascal LEROUX

Arrêté transmis au recteur le :

Publié le :

Arrêté n°SAGJ-21-061**Portant délégation de signature à
Florence DEGORGUE, François
VIGNALE, Pierre-Henry JANIN, Pauline
COISY, et Sonia GEUDON****Annexe 1 : Centre financiers du SCD**

908Z

Gestion financière

908GF

Numérique908NM
908NMDEG
908NMGAL
908NMLAV
908NMLSH
908NMSCT**Ouvrages**908OU
908OUDEG
908OUGAL
908OULAV
908OULSH
908OUSCT**Paye**908PA
908PARET**Pilotage**908PI
908PILAV**Périodiques**908PR
908PRDEG
908PRGAL
908PRLAV
908PRLSH
908PRSCT